



AVENANT 1 à la
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PERMANENTE DE BIENS
par la Commune de OYTIER-SAINT-OBLAS
à COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE
Dans le cadre du transfert de compétence « médiathèque - bibliothèque »

Entre :

La commune de Oytier-Saint-Oblas, représentée par Monsieur René PORRETTA, son Maire, habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du....., ci-après désignée « la commune »,

Et :

Collines Isère Nord Communauté, représentée par Monsieur René PORRETTA son Président, habilité à cet effet par une délibération du conseil communautaire en date du....., ci-après désignée « COLL'in Communauté »,

Vu la convention initiale de mise à disposition permanente de biens en date du 01/09/2010 permettant à COLL'in Communauté d'exercer ses compétences « médiathèque-bibliothèque », et notamment le fonctionnement de la médiathèque de Oytier-Saint-Oblas sur la commune,

Considérant la nécessité de relocaliser la médiathèque actuellement située en RdC de la mairie, de la proposition de la commune d'un nouveau bâtiment à réhabiliter dans son intégralité,

Considérant la réception des travaux de réhabilitation du local communal engagés par Collines Isère Nord Communauté effective en date du,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant :

A compter du 1^{er} novembre 2023 [à confirmer] les locaux initialement mis à disposition par la commune de Oytier-Saint-Oblas pour le fonctionnement de la médiathèque intercommunale, ont été rendus à la commune, et les biens meubles et informatiques d'origine ont été remplacés.

Un avenant est donc rendu nécessaire pour supprimer le bâtiment et les biens de la liste des mises à disposition mentionnés dans la convention initiale, et de noter le nouveau bâtiment dédié à la médiathèque sis rue de l'église.

Article 2 – Consistance des biens :

Voir annexes

Article 3 – Effets de l'avenant :

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} novembre 2023 [à confirmer] ; Les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux,
à Heyrieux le

Pour Collines Isère Nord Communauté,
René PORRETTA,
Président

Pour la Commune de Oytier-Saint-Oblas,
Le 1^{er} Adjoint au Maire,

ANNEXE 1

Biens mis à disposition dont la commune est propriétaire

TERRAINS			
Désignation du bien	Adresse	Superficie	Références cadastrales
<i>Néant</i>			
BATIMENTS			
Désignation du bien	Adresse	Superficie	Références cadastrales
Médiathèque	Rue de l'église	122 m ²	288 AP 285
BIENS MEUBLES			
Désignation du (des) bien(s)		Etat	
<i>Néant</i>			

ANNEXE 2

Etat récapitulatif des garanties DOMMAGES AUX BIENS souscrites par la COLL'in Communauté par bien immobilier et son contenu

Equipements en mise à disposition permanente	Assurance COLL'in Communauté en qualité de	Assurance COLL'in Communauté pour le compte d'une association prestataire
Médiathèque Intercommunale de OYTIER SAINT OBLAS	Propriétaire	<i>Sans objet</i>